

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 16 décembre 2020
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE SEIZE DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes de la Vallée Dorée, à Laigneville (Oise), sur convocation de Monsieur Olivier FERREIRA, président, et sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEGOUY, vice-président.

Membres titulaires présents : Madame Francine PELTIER, Messieurs Jean-Paul BALTZ, Jean-Guy BRUYER, Jean-François CROISILLE, Patrick DAVENNE, Jean-Jacques DEGOUY, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Francis THOMAZON.

Membres suppléants présents : Messieurs Serge LAMBERT, Jean-Paul MARAZANOFF.

Membres titulaires absents : Madame Chantal BARBAY, Messieurs Olivier DE BEULE, Frans DESMEDT, Olivier FERREIRA, Raymond GALLIEGUE, Patrick GUIBON, Jérémy LAGACHE, Roger MENN, Francis MENU, Jean-Claude PELLERIN (pouvoir à Madame Francine PELTIER), Nicolas TASSEL, Christophe YSSEMBOURG.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2020
3. Débat d'orientation budgétaire
4. Appel de cotisations 2021
5. Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au FEDER pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin du Grand Ronquerolles, à Agnetz
6. Fermeture de 2 postes de technicien territorial

DEL 16-12-2020/1 – Election du secrétaire de séance

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, nomme Francine PELTIER secrétaire de séance.

DEL 16-12-2020/2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2020

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2020.

Monsieur Olivier DE BEULE rejoint la séance.

Membres titulaires présents : Madame Francine PELTIER, Messieurs Jean-Paul BALTZ, Jean-Guy BRUYER, Jean-François CROISILLE, Patrick DAVENNE, Olivier DE BEULE, Jean-Jacques DEGOUY, Bernard DUBOUIL, Jean-Pierre GOURDOU, Francis THOMAZON.

Membres suppléants présents : Messieurs Serge LAMBERT, Jean-Paul MARAZANOFF.

Membres titulaires absents : Madame Chantal BARBAY, Messieurs Frans DESMEDT, Olivier FERREIRA, Raymond GALLIEGUE, Patrick GUIBON, Jérémy LAGACHE, Roger MENN, Francis MENU, Jean-Claude PELLERIN (pouvoir à Madame Francine PELTIER), Nicolas TASSEL, Christophe YSSEMBOURG.

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 16 décembre 2020
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Monsieur Degouy introduit le rapport puis cède la parole à Monsieur Menvielle, directeur. Monsieur Menvielle présente les réalisations techniques du SMBVB en 2020, sur les compétences SAGE et GEMA, puis le bilan financier et enfin les propositions pour 2021.

Monsieur Bruyer souhaiterait que des travaux plus importants soient menés sur la Béronnelle, d'une part afin de restaurer la franchissabilité au niveau de la buse à Breuil le Sec, d'autre part sur le linéaire non restauré.

Monsieur Menvielle lui répond que le PPRE ne prévoit pas d'autres interventions sur la Béronnelle à l'heure actuelle mais qu'une réflexion pourra être menée pour les prochaines années, en fonction des contraintes budgétaires. Par ailleurs, le projet à Breuil le Sec a été un peu modifié afin d'adapter le coût à l'intérêt écologique et suite aussi à l'avis des élus de Breuil le Sec (classement de la zone).

Monsieur Lambert souligne la qualité de l'accompagnement du SMBVB sur le projet de restauration du marais de Clermont, ainsi que la cohérence qu'il doit y avoir dans les diverses actions menées sur les zones humides à l'échelle du bassin.

Monsieur Dubouil indique qu'au vu de l'excédent, le budget 2021 devrait prévoir une réserve pour que le syndicat puisse intervenir en cas d'évènements climatiques importants.

Monsieur De Beule lui répond que ça pourrait effectivement être envisagé mais qu'on ne doit pas oublier d'où vient le syndicat, et que la politique du syndicat jusqu'à présent avait pour but de ne pas se traduire par une augmentation des cotisations, cela à la demande de certains EPCI.

DEL 16-12-2020/3 – Débat d'orientation budgétaire

Entendu le rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Après avoir pris connaissance de ce rapport et à l'issue du débat,

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**, prend acte des orientations budgétaires définies dans le rapport ci-annexé relatif au budget 2021.

DEL 16-12-2020/4 – Appel de cotisations 2021

Chaque établissement public de coopération intercommunale participe au fonctionnement du syndicat mixte par une contribution annuelle calculée selon la répartition suivante : 20% du linéaire de cours d'eau, 45% de la population du périmètre d'adhésion, 35% de la surface de bassin versant.

Par EPCI, les données sont les suivantes :

| | Linéaire (ml) | Surface sur le BV (Ha) | Population dans le BV (hab) |
|---------------------------|----------------|------------------------|-----------------------------|
| ACSO | 6 521 | 950 | 18 279 |
| CAB | 10 311 | 6 172 | 2 542 |
| CC de la Plaine d'Estrées | 0 | 1 128 | 433 |
| CC Oise Picarde | 7 319 | 8 145 | 4 992 |
| CC du Clermontois | 60 177 | 11 609 | 28 299 |
| CC du Liancourtois | 31 809 | 3 549 | 20 440 |
| CC du Plateau Picard | 38 729 | 17 633 | 14 709 |
| Totaux | 154 866 | 49 185 | 89 695 |

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 16 décembre 2020
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

L'appel proposé pour 2021 est le suivant :

| EPCI à FP | SAGE | GEMA | Total |
|---------------------------|-----------------|------------------|--------------------|
| ACSO | 4 221.98 € | 18 170.55 € | 22 392.53 € |
| CAB | 2 764.52 € | 11 897.93 € | 14 662.45 € |
| CC de la Plaine d'Estrées | 402.89 € | 1 733.95 € | 2 136.84 € |
| CC Oise Picarde | 3 651.91 € | 15 717.06 € | 19 368.97 € |
| CC Clermontois | 11 940.98 € | 51 391.55 € | 63 332.53 € |
| CC Liancourtois | 6 670.85 € | 28 709.98 € | 35 380.83 € |
| CC Plateau Picard | 9 846.88 € | 42 378.97 € | 52 225.85 € |
| TOTAL | 39 500 € | 170 000 € | |

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**, approuve le tableau des cotisations 2021.

DEL 16-12-2020/5 – Demande de subvention pour les travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin du grand Ronquerolles (Aqnetz)

Le SMBVB a démarré en 2018 l'étude de réstauration de la continuité écologique au niveau du moulin du grand Ronquerolles. L'objectif est de réaliser les travaux à l'été 2021.

Les travaux sont susceptibles d'être financés à 90% par l'Agence de l'eau et à 10% par le FEDER.

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Décide la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin du grand Ronquerolles,

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 90% et du FEDER à 10%,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

DEL 16-12-2020/6 – Fermeture de 2 postes de technicien territorial

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Lors des conseils du 14 novembre 2017 et du 27 mars 2018, le conseil a créé deux postes de technicien territorial (délibérations n°14-11-2017/4 et n°27-03-2018/16). Pour des facilités administratives, deux autres postes ont été ouverts lors du conseil du 12 mars, cette fois ouverts aux grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe (délibérations n° 12-03-2020/8 et 12-03-2020/9). L'ouverture à ces 3 grades permet d'une part d'être moins sélectif lors du recrutement, d'autre part de pouvoir titulariser plus facilement un agent contractuel qui aurait réussi son concours. Ainsi, les 2 postes ouverts en mars ayant été pourvus, il convient de fermer les 2 postes ouverts en 2017 et 2018.

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 16 décembre 2020
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Le tableau des emplois sera ainsi le suivant :

| Filière | Cadre d'emploi | Grade | Nombre de poste | Temps complet |
|----------------|----------------|--|-----------------|------------------|
| Technique | Ingénieur | Ingénieur | 1 | Oui |
| Technique | Technicien | Technicien principal de 2 ^{ème} classe | 1 | Oui |
| Technique | Technicien | Technicien, Technicien principal de 2 ^{ème} classe, Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 2 | Oui |
| Administrative | Rédacteur | Rédacteur | 1 | Non (4h/semaine) |

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité,**

Approuve la fermeture des 2 postes de technicien territorial, créés par les délibérations n°14-11-2017/4 et n°27-03-2018/16,

Actualise le tableau des emplois,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Annexes consultables sur demande

La séance est levée à 19h30

Fait à Clermont, le 17 décembre 2020

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Francine PELTIER

Jean-Jacques DEGOUY


